

Des actualités sur le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal et sur la vie du réseau

Dans ce numéro :

Actualités du secteur

- La gouvernance des services d'eau et d'assainissement et la participation des acteurs (rapport POSCEAS)
- Point sur la préparation du FME

Gestion intégrée de ressources

- Renouvellement de l'accord de coopération de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et l'Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal

Gestion des eaux pluviales

- Le projet PING-GIRI : une réponse locale à la problématique des inondations !

Coopération décentralisée et non gouvernementale

- Projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement Nematoba Kolda
- Coopération décentralisée entre la communauté d'agglomération du Contentin et l'arrondissement de Tenghory Casamance

- Coopération décentralisée entre Tours Métropole et la localité de Koussanar Tambacounda
- Eau en Casamance : Alimentation en eau potable et accès à l'assainissement dans la commune de Dabo

Vie du réseau

- Nouvelle animatrice du Réseau

Et aussi...

- De nouvelles publications



CONTACTS

France : ana.sanchez@pseau.org
Sénégal : khadidiatou.ba@pseau.org

La gouvernance des services d'eau et assainissement et la participation des acteurs

(POSCEAS mars 2021)

[La Plateforme des Organisations de la Société Civile sur l'Eau et l'Assainissement](#) est un espace de concertation, de mobilisation, d'anticipation, de proposition de plaidoyer et de mise en cohérence des actions des organisations de la société civile membres en vue d'une contribution efficace à la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal.

En 2021, la POSCEAS a réalisé une étude pour améliorer les connaissances de la dynamique du secteur de l'eau au Sénégal. Celle-ci avait pour objectif de cartographier les interventions de la société civile dans le secteur.

L'étude traite de plusieurs points allant de la présentation du cadre institutionnel et des acteurs à la formulation de recommandations devant renforcer les orientations sectorielles. Cependant, une attention particulière a été portée sur la gouvernance du secteur.

Focus sur la gouvernance

Entre 2013 et 2019, plusieurs études et audits ont été menés dans le secteur sur initiative de l'Etat, des bailleurs de fonds et de certaines entités de la société civile.

Plusieurs constats et recommandations extraits de ces différents audits peuvent constituer des bases solides et concrètes pour une meilleure coordination sectorielle et pour amorcer un dialogue fécond entre les parties prenantes au secteur. Les orientations formulées permettent de favoriser l'émergence de cadres de concertation dans le secteur et des partenariats stratégiques entre la société civile (incluant les usagers et les Organisations Non-gouvernementales), les décideurs politiques, les responsables d'agences gouvernementales et les autres parties prenantes clés des services publics de l'eau potable, de l'eau productive et de l'assainissement.

Trois principes fondamentaux doivent être appliqués :

L'efficacité qui permet de déployer des politiques claires et durables, permettant d'atteindre les objectifs fixés. Il s'agit d'encourager la coordination des autorités responsables, la gestion de l'eau et de l'assainissement à l'échelle appropriée, la cohérence des politiques et l'existence de capacités adaptées au sein des institutions responsables.

L'efficience qui met en avant une gestion durable des services à moindre coût pour les communautés bénéficiaires. Cela implique la production et le partage des données sur les services qui soient fiables et utiles, l'allocation de ressources financières suffisantes, de manière efficace et transparente, la mise en œuvre des cadres réglementaires clairs, transparents et proportionnés, et la promotion de nouvelles pratiques de gouvernance innovantes.

La confiance et l'engagement qui visent à l'inclusion des parties prenantes, à la légitimité, à l'intégrité, et à la transparence dans le secteur. Cet aspect implique également la promotion de l'engagement des parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'eau et de l'assainissement, la promotion

d'arbitrages entre usagers, les régions, communes et localités et entre les générations, ainsi que le suivi et l'évaluation régulière des politiques.

Malgré l'évolution significative des taux d'accès à l'eau potable, la zone rurale souffre encore des disparités importantes. Avec 42% des localités sans accès à l'eau par adduction, il apparaît nettement une concentration de la desserte dans certaines parties du pays et dans de grandes localités. L'urgence se trouve donc dans la révision de la stratégie de ciblage des sites pour les nouvelles réalisations afin de corriger plus efficacement les disparités.

La qualité de l'eau et des services restent des défis à relever.

En milieu rural un peu plus de 1 062 000 personnes sont touchées par des problèmes de qualité d'eau relatifs à des teneurs en fluor et sel supérieures aux normes OMS. Des problèmes de qualité bactériologique sont également notés et constituent une autre problématique majeure dans la mesure où moins de 5% des systèmes d'AEP en milieu rural sont équipés de pompes doseuses à chlore.

Les acteurs-clés du secteur, notamment les ONG qui participent à l'effort d'investissement physique sont invités à développer des stratégies d'amélioration de la qualité de l'eau. Trois difficultés majeures doivent être néanmoins surmontées :

- Des insuffisances liées aux solutions de traitement d'eau ;
- Des insuffisances liées aux dispositifs de suivi et de protection de la qualité de l'eau et à l'état des connaissances sur la qualité des ressources en eau ;
- Des insuffisances liées au système de gouvernance de la qualité de l'eau.

Le transfert d'eau douce souterraine, à partir de champs captant à bon potentiel de ressources bien identifiées, permettrait de régler de manière plus efficiente les problèmes d'excès de fluor et de sel auxquels sont confrontés les populations de la bande salée. Son coût relativement élevé fait que les solutions membranaires lui sont préférées. Outre le problème de santé publique que posent les eaux fluorées et/ou fortement minéralisées, une qualité médiocre des eaux souterraines impacte la durabilité des investissements. Des études réalisées par l'ONG ADOS en 2015 dans la région de Matam ont montré que la durée de vie moyenne des forages d'eau à fort taux de fer est 2,5 fois plus courte que les forages d'eau sans fer, et que les coûts de maintenance des forages d'eau augmentent avec leur teneur en fer.



Cadre de concertation communale Sénégal

La gestion du patrimoine et le renouvellement des infrastructures d'hydraulique et d'assainissement ainsi que la maintenance dans le contexte rural à échelle réduite restent un défi pour les agences gouvernementales

responsables et les opérateurs de service. L'accès à l'eau et la desserte des localités de moins de 500 habitants, en nombre très important dans le pays, sont encore assurées par les pompes à motricité humaine ou les puits modernes. Certaines régions (souvent périphériques), caractérisées par une rareté des ressources souterraines en eau, ne comptent que sur ce mode d'approvisionnement en eau pour satisfaire les besoins des populations et du cheptel (Tambacounda, Kédougou, Kolda et Matam).

La qualité de la participation effective des communes et de la société civile sénégalaise constitue un important défi à relever pour une meilleure gouvernance du secteur. Egalement, de nombreuses avancées sont à faire quant à l'équilibre financier du secteur.

Dans le secteur, le faible accès à l'information des usagers des services associés, du grand public et de la société civile organisée, constitue le principal frein à toutes initiatives qu'ils pourraient mener en direction du secteur. Les usagers et la société civile organisée également n'exigent pas toujours et de manière systématique des comptes aux gestionnaires de la ressource et des services publics qui leur sont associés. Pour combler l'absence d'une régulation formelle des services publics de l'eau potable et de l'assainissement au Sénégal et satisfaire à l'obligation de transparence, l'Etat devrait rendre obligatoire la publication par les gestionnaires d'un rapport annuel d'activités destiné aux usagers et au grand public. Il est vrai que des efforts non négligeables ont été faits en termes d'implication des usagers, notamment avec la mise en place et la responsabilisation des ASUFOR (Association des Usagers du Forage) en milieu rural ou la représentation des consommateurs dans les conseils d'Administration de la SONES et de l'ONAS ; cette interaction devrait cependant évoluer vers une meilleure institutionnalisation pour plus de transparence et d'inclusion. Il faut aussi noter qu'au niveau opérationnel, le secteur de l'eau et de l'assainissement s'est doté d'une plateforme de suivi/évaluation (SenWIS) des projets/programmes qui sont les actions prioritaires en cours dans le secteur pour renforcer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

La maîtrise de la tarification est une des conditions de la pérennité des services de l'eau potable, de l'eau productive et de l'assainissement. Les réformes dans le secteur ont permis de consacrer la vente de l'eau au volume en milieu urbain comme rural.

■ Pour plus d'informations, contacter Mame Tacko Diallo: mtdiallo@eau-vive.org

■ Consulter [le rapport cartographique des interventions des organisations de la société civile dans le secteur de l'eau et de l'assainissement](#) pour aller plus loin.

Processus préparatoire du 9^e Forum mondial de l'eau, Dakar, mars 2022

Le 13 juillet 2021 s'est tenu un webinaire international durant lequel les co-organisateur du 9^e Forum mondial de l'eau ont présenté l'état d'avancement de la préparation dudit Forum, avec un accent particulier sur les résultats des groupes de travail, des informations pratiques sur la mobilisation des parties prenantes, le cadre des segments du processus politique, le programme provisoire ainsi que des informations logistiques essentielles pour assurer une bonne participation à ce plus grand évènement mondial dans le domaine de l'eau.

Les groupes de travail (groupes action et groupes pilote) ont pris en compte les contributions reçues dans le cadre du processus de consultation ouvert, afin de consolider leurs plans d'actions, leurs messages politiques et poser le 1er cadrage de leurs sessions. Une centaine de sessions se préparent, dont près de 75 ont déjà été proposées par ces groupes de travail.

La prochaine **réunion des parties prenantes du 9^e Forum mondial de l'eau sera organisée à Diamniadio (Dakar/Sénégal) les 14 et 15 octobre 2021.**

Cette deuxième et dernière grande réunion préparatoire sera l'occasion de mobiliser les acteurs politiques et thématiques en créant un pont entre le contenu thématique du Forum et le processus politique. Elle favorisera les débats politiques sur les thèmes centraux et transversaux qui seront abordés lors du Forum, permettant ainsi de coordonner le travail accompli ces derniers mois par les groupes de travail thématiques avec les quatre principaux segments politiques (ministériel, parlementaire, autorités locales et régionales et organisations de bassins).

Par ailleurs, le processus de labélisation dans le cadre de **l'Initiative Dakar 2022** se poursuit et reste ouvert à toute proposition. A ce jour 58 projets ont été labellisés par le **Comité International de l'Initiative Dakar 2022**. Cette initiative vise à recueillir, soutenir et présenter des projets du monde entier qui ont un réel impact économique, social et environnemental sur la vie des populations.

Si l'alignement des objectifs des projets sur les quatre priorités du Forum est un critère important, il doit également contribuer à la réalisation des **ODD**, en particulier **l'ODD6**, relatif à l'eau et à l'assainissement.

Les projets labellisés "Initiative Dakar 2022" bénéficieront d'une exposition internationale, de partenariats et éventuellement d'un financement des institutions partenaires du Forum.

Les particuliers, les Gouvernements, les ONG, les autorités locales ou les institutions qui portent un projet peuvent encore soumettre leur candidature afin de bénéficier du **label "Initiative Dakar 2022"**.

Pour plus d'informations relatives aux modalités de labellisation des projets, veuillez accéder à [ce site](#).

Les **collectivités locales se mobilisent** également pour ce Forum dans lequel elles devraient avoir toute leur place. La volonté politique non seulement nationale et globale, mais aussi locale est en effet nécessaire pour traduire concrètement les engagements qui seront pris lors du Forum. Les collectivités ont un rôle incontournable et irremplaçable dans la délivrance et le suivi de proximité des services publics de l'eau et de l'assainissement, tout comme elles sont des acteurs-leaders dont l'implication dans l'organisation de l'évènement est déterminante.

La participation des collectivités territoriales s'organise autour de l'Union des Associations d'Elus Locaux du Sénégal (UAEL), de l'Association des Maires du Sénégal (AMS), de la Ville Dakar en tant que Ville Hôte et de la Commune de Diamniadio qui ont mis en cohérence leurs différents protocoles de partenariat avec le Secrétariat exécutif du Forum.

Les collectivités territoriales sénégalaises sont chargées de la mobilisation des collectivités territoriales d'Afrique et du monde, à travers notamment leurs cadres et réseaux régionaux et internationaux.

Les collectivités territoriales sont ainsi engagées à contribuer à la réussite de ce Forum des résultats grâce à une forte mobilisation sur le plan local et international afin que leurs préoccupations soient prises en compte.

Enfin, les organisations de la société civile, tout comme les jeunes se sont déjà organisés autour de plateformes et de réseaux pour impacter à travers des contributions dans les groupes de travail, des propositions de projets à labelliser et de feuilles de route pour mobiliser leurs partenaires et homologues des autres pays, mais surtout apporter des réponses concrètes aux problématiques.

En outre, Le Sénégal prévoit **l'organisation d'un sommet africain** en prélude au neuvième Forum mondial de l'eau prévu en mars 2022 à Dakar. Ce sommet spécial va se tenir dans une dynamique d'identification et de concrétisation des solutions face aux différentes problématiques répertoriées à l'échelle nationale, sous-régionale et mondiale dans le domaines de l'eau.



Kick off meeting Dakar

■ Pour plus d'informations, consulter [le site web du FME 2021](#) ou contacter le secrétariat exécutif du 9^{ème} Forum Mondial de l'Eau : secretariat@worldwaterforum9.sn

**Renouvellement de l'accord de coopération de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et
l'Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal**



Signature de l'accord de coopération OMVS et AEAG

Le 16 juin 2021, les deux partenaires de longue date étaient ravis de renouveler leur accord. En effet, depuis 2002, date de la première convention de coopération, les deux partenaires ont parcouru beaucoup de chemin : ils ont travaillé ensemble à l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion (SDAGE) et à la mise en place d'un comité de bassin pour l'OMVS.

Pour cette nouvelle convention, les activités prévues consisteront à mettre en place une plateforme de cartographie partagée à partir des données satellitaires collectées dans le cadre du précédent projet MOSIS. Celui-ci consistait à faciliter la collecte de données pour le paiement

des redevances agricoles. De plus, la nouvelle convention inclut un projet d'incubation d'un système d'alerte précoce.

Depuis 2018, le pS-Eau a été choisi pour accompagner la coopération sur la thématique de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au travers de l'organisation d'ateliers de concertation multi-acteurs dans un but de renforcement des échanges et capacités. En 2021, un projet d'incubation au profit de la SOGED (une des sociétés d'exploitation de l'OMVS) vient se rajouter. Il permettra de proposer des pistes de renforcement de la gouvernance à l'échelle communale pour une meilleure gestion partagée et multi-usages de l'eau sur le bassin du fleuve Sénégal.

Nous recensons les projets et initiatives GIRE dans les pays du fleuve Sénégal pour alimenter ces ateliers et donner de la visibilité aux bonnes pratiques. Si vous menez de tels projets, n'hésitez pas à contacter : Irvina Parrel, irvina.parrel@pseau.org ou +33 6 20 23 85 47.

Le projet PING-GIRI : une réponse locale à la problématique des inondations !

Les inondations à Dakar, une conséquence de politiques d'aménagement de long terme

Dans la périphérie urbaine de la ville de Dakar, les inondations se sont accrues durant les trois dernières décennies du fait de plusieurs facteurs : défaut de planification urbaine et densification des villes entraînant l'occupation spontanée d'anciennes zones semi-humides, fin du pompage des nappes phréatiques pour l'approvisionnement en eau du fait de leur pollution, fin de l'épisode de la « grande sécheresse sahélienne » des années 70 et retour progressif des précipitations « à la normale ».

La responsabilité et les compétences liées à la gestion et à la prévention des inondations se partagent entre de nombreuses structures, que ce soit au niveau des collectivités ou au niveau d'organes étatiques (Direction de la protection civile, Direction de la Prévention et de la Gestion des Inondations (DPGI), Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène Publique, Direction de l'Assainissement, Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS), etc.). A l'échelle locale, les collectivités territoriales sont responsables, concurremment avec l'Etat, du financement des investissements et de l'exploitation des ouvrages de collecte et d'évacuation des eaux pluviales notamment les canaux à ciel ouvert. Il convient cependant de rappeler que, dans les faits, à Dakar, les grands canaux ouverts structurants sont gérés par l'ONAS. Ces dernières années l'Etat du Sénégal a affirmé sa volonté politique de lutter contre les inondations à travers notamment la construction d'ouvrages de drainage structurants. Malgré ces efforts engagés, des difficultés persistent encore, notamment le manque de cohérence et de pérennité avec les autres actions d'urbanisation, la confusion dans les prérogatives des parties prenantes, le manque de prise en compte des dynamiques locales, etc.

Le projet Ping-Giri, une expérimentation pour lutter contre les inondations dans 5 communes de Dakar

Pour y apporter des éléments de réponse, le projet Pikine Irrégulier Nord Guediawaye – Gestion Intégrée des Risques d'Inondation (PING-GIRI), cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Eau du Grand Lyon, vise à améliorer la résilience des quartiers ciblés au risque d'inondation. Les zones cibles sont



Réalisation d'arrêtoirs d'eau dans la commune de Wakhinane Nimzatt

des quartiers populaires fortement exposés aux risques d'inondations notamment : Yeumbeul Sud, Wakhinane Nimzatt, Medina Gounass, Ndiareme Limamoulaye, Djida Thiaroye. Les bénéficiaires sont les habitant.e.s, les maîtres d'ouvrages publics et le secteur privé local (artisans, entreprises de travaux). Le projet est mis en œuvre par le groupement Gret-urbaMonde-urbaSen-FSH (Fédération Sénégalaise des Habitants). La FSH, composée principalement de femmes, est au cœur de l'intervention : elle assure le lien avec les habitant.e.s : choix des bénéficiaires, mobilisation de l'épargne, sensibilisations.

Des innovations nécessaires pour un pouvoir d'agir local à la problématique des inondations

Les innovations essentielles portées par le projet sont les suivantes :

- **Le développement d'un fonds de rénovation urbaine** pour l'adaptation de l'habitat aux risques d'inondation (prévention et réparations) dont le fonctionnement est élargi au cofinancement de petits aménagements publics (drains, pavage, espaces récréatifs, bassins tampons, espaces verts). En effet, grâce au fonds rotatif géré par la FSH, les habitant.e.s peuvent maintenant mobiliser des financements à travers des prêts qu'ils/elles remboursent ensuite. La mobilisation de cet apport financier permet aux habitant.e.s d'être aussi mieux impliqués dans le choix des ouvrages, leur réalisation et leur gestion ;
- **L'expérimentation, sur l'espace public, de techniques dites « douces », alternatives au « tout tuyau »** pour la maîtrise du risque inondation. Il s'agit d'ouvrages semi-collectifs aménagés dans le cadre du projet à l'échelle des zones identifiées ;
- **Le recours aux technologies de l'information et de la communication** pour (i) le suivi financier et technique de l'utilisation du fonds (application mobile), (ii) la cartographie et la topographie (recours aux drones), (iii) la cartographie participative digitalisée et (iv) la mise en place de systèmes d'alerte.
- **L'articulation de démarches « communautaires » d'amélioration de l'habitat et d'aménagement urbain avec les interventions des acteurs publics** aux différentes échelles (échelon local et national). Cette approche inclusive et participative se matérialise par la mise en place d'un partenariat avec les structures étatiques habilitées et l'implication des communes au processus.



Exemples de réalisations envisagées par le fonds rotatif de rénovation urbaine

Au regard de la diversité des acteurs et de la bibliographie foisonnante en matière de gestions des inondations à Dakar, les équipes de projet ont développé une plateforme de partage de l'information en ligne et ouverte à tou.te.s : inondations-dakar.org. La plateforme est collaborative et vise la création d'une communauté d'utilisateur.trice.s, engagée dans la gestion des risques d'inondations et du développement urbain durable. Nous invitons tou.te.s les acteur.trice.s intéressé.e.s par cette thématique à visiter ce site, voire à collaborer avec nous !



Des résultats palpables et encore des défis à relever

En terme opérationnel, le projet a permis la réalisation de 80 chantiers en réhabilitation de maison permettant de lutter contre les inondations auprès de 800 habitant.e.s, la réalisation de deux types d'ouvrages communautaires (trois arrêtoirs d'eau et 11 puisards) au bénéfice de deux quartiers de la zone du projet. La sensibilisation de 550 femmes et hommes sur les risques d'inondation, la réalisation de 208 attestations d'occupation foncière, la formation de 20 maçons et la mise en place d'une démarche de planification participative au niveau des cinq communes.

L'hivernage 2021 a été particulièrement marquant pour les quartiers d'intervention du projet. Les habitant.e.s ont particulièrement apprécié le dispositif d'alerte par SMS mis en place en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM). La présidente de la Fédération Sénégalaise des Habitants (FSH) partage sous format statut whatsapp toutes les alertes SMS reçues pour atteindre le maximum de cibles. Selon les habitant.e.s, les alertes SMS permettent de se préparer à l'arrivée des pluies en fonction de leur intensité ou si elles sont accompagnées de vent.

Le projet entre dans sa dernière ligne droite avec une fin prévue en Juin 2022. Les prochaines activités comprendront la définition de solutions locales à portée des habitant.e.s et communes, la réalisation d'ouvrages sur le domaine public permettant de limiter les impacts des inondations dans les quartiers, l'accompagnement des parties prenantes pour la gestion des ouvrages. Certains défis restent encore à relever, comme la mobilisation des fonds publics pour augmenter l'impact du projet, en particulier ceux des communes.

La présente publication a été élaborée avec le soutien financier de l'Agence française de développement (AFD) et Fonds Eau du Grand Lyon. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du Gret et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de ses partenaires financiers.

Consulter la fiche projet : [ICI](#)

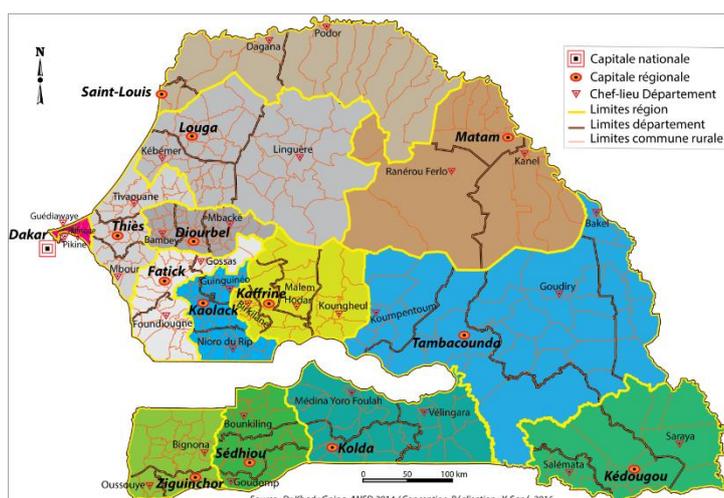
La plateforme inondations-Dakar [ICI](#)

Contact : Khadim DIOP diop.senegal@gret.org

Les Collectivités territoriales, créées sous l'Acte III de la Décentralisation

La loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, les départements, les communes urbaines et communes rurales, sont des entités territoriales qui exercent la responsabilité locale de planification et de maîtrise d'ouvrage des projets d'eau et d'assainissement de petite et moyenne envergure, en collaboration avec les services techniques centraux et déconcentrés de l'Etat. Elles assurent l'harmonisation des interventions sur leur territoire respectif et leur conformité avec la planification nationale, dans la mesure de leurs moyens (qui sont faibles).

En revanche, la gestion des infrastructures et la réalisation des installations d'une certaine envergure (tels que les forages ou les stations de traitement d'eau douce brute ou d'eaux usées) n'est pas une compétence décentralisée. Toutefois, même si l'eau n'est pas une compétence transférée, les 552 Communes et 45 départements que compte le pays sont des partenaires de plus en plus actifs dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, surtout en milieu rural, et notamment à travers des projets d'appui à la décentralisation et au développement local ainsi qu'aux nombreuses initiatives de coopération décentralisée entreprises entre communes du Sud et collectivités territoriales du Nord.



Carte des communes et départements du Sénégal

Les ONG, individuellement ou à travers des plateformes multi-acteurs (CONGAD, POSCEAS, COALITION Eau, COALITION des ONG françaises ; et des ONG européennes au Sénégal, Associations Caritatives, etc.), ont fortement contribué à la formation du patrimoine hydraulique du Sénégal à travers la coopération internationale et décentralisée. Dans ce domaine, elles sont souvent en compétition avec les collectivités territoriales dans la mobilisation des ressources financières disponibles pour le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Entre 2005 et 2016, période d'exécution du PEPAM 2015, leur contribution à la formation du patrimoine hydraulique notamment en milieu rural a régulièrement progressé de 4% en 2008 à 10% des systèmes d'AEP en 2015 (revues conjointes annuelles PEPAM de 2008 à 2016). Une part importante des financements captés par les ONG et les collectivités territoriales, et destinée au secteur, a également contribué au renforcement des capacités des associations d'usagers et des communautés de base.

Projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement du chef-lieu de la Commune Rurale de Némataba – Région de Kolda – Sénégal

Le Sénégal est l'un des rares pays africains à avoir atteint, en 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui avaient pour ambition de réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau. Malgré la significative progression des taux d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement au Sénégal au cours de ces dernières années, le secteur fait toujours face à de nombreuses problématiques. Les taux d'accès à l'assainissement et à l'eau potable restent encore bas et des disparités inter/intra-régionales importantes persistent.

Contextualisation de la problématique

Les zones rurales de la Haute Casamance ne sont pas épargnées. Les communes rurales au Nord du département de Vélingara sont marquées par une quasi-absence d'infrastructures structurantes et des taux de couverture en services essentiels extrêmement bas. La pauvreté et les opportunités économiques limitées sont d'ailleurs à l'origine d'une forte immigration clandestine vers l'Europe.

La commune Rurale de Némataba - qui compte environ 12 500 habitants - n'échappe pas à cette tendance. Aucun des 33 villages n'est électrifié et 2% de la population s'approvisionnent auprès de sources d'eau non protégées. Par ailleurs, seuls 12% des ménages sont équipés de latrines améliorées et 73% des établissements publics ne sont pas pourvus de blocs sanitaires fonctionnels.

Les principales activités économiques sont liées à l'agriculture, l'élevage et l'artisanat. Les deux premières représentent près de 97% des sources de revenus des habitants, notamment l'élevage, qui du fait de la présence dominante des Peuls dans la zone est fortement pratiqué.

En 2011, la population des 3 villages du chef-lieu avait pu bénéficier d'une AEP construite par l'ONG World Vision. Cependant faute d'une gestion professionnelle suffisante de la part de l'ASUFOR, et compte-tenu de la récurrence des défaillances techniques, celle-ci est devenue hors service en 2019, provoquant un retour massif aux sources d'eau traditionnelles (puits ouverts).



Carte de localisation



Puits ouvert à Némataba



Château d'eau de Némataba

En 2021, l'Union pour le Développement de la Commune Rurale de Némataba (UDCRN), association de migrants basée à Bondy (94), en partenariat avec la Commune Rurale de Némataba, a sollicité l'ONG Experts-Solidaires pour les appuyer dans la formulation et la mise en œuvre d'un projet de création d'un service public d'eau potable et d'assainissement.

Objectifs du projet

Le projet a pour but de contribuer à améliorer la santé et le niveau de vie de la population de la commune rurale de Némataba via la mise en place, de manière durable, d'un service public d'eau potable et d'assainissement performant et abordable pour 8 villages du centre de la Commune.

Financé par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et l'UDCRN et la Commune de Némataba à hauteur de 11%, le projet prévoit la réhabilitation et l'extension de l'ancien réseau d'eau potable, ainsi que la mise en place de blocs sanitaires publics, et toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la création d'un service public d'eau potable et d'assainissement durable et performant.

Les principales composantes du projet sont les suivantes :

- Réhabilitation du forage, du château d'eau et du local technique existant ;
- Installation d'un système de pompage à énergie solaire et d'un dispositif de chloration ;
- Installation de 15 km de nouvelles conduites de refoulement et de distribution (et accessoires réseau) ;
- Mise en place de 8 bornes fontaines automatiques (1 par village) et de 250 branchements privés subventionnés, dont 200 subventionnés par un programme de l'OFOR ;
- Réhabilitation et/ou création de 21 blocs sanitaires au niveau des établissements publics et soutien à la mise en place d'un dispositif durable d'entretien et de maintenance ;
- Déploiement d'une campagne d'Information, d'Education et de Communication sur les questions de la ressource en eau, de sa potabilité, des bonnes pratiques d'hygiène et du fonctionnement du service public d'eau potable et d'assainissement ;
- Organisation et renforcement de capacité des usagers pour un contrôle citoyen de la qualité du service public.

Gestion du service de l'eau

Concernant le modèle de gestion du service d'eau potable, une réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu rural est actuellement en cours au Sénégal depuis 2014. Celle-ci se caractérise principalement par :

- La création de l'OFOR en charge de : (i) la gestion du patrimoine de l'hydraulique rurale, (ii) la responsabilité – par délégation – de la gestion du service public, (iii) l'assistance aux Collectivités Territoriales dans le cadre de la Maitrise d'Ouvrage des travaux d'hydraulique rurale, (iv) le suivi/contrôle du service et l'accompagnement de tous les acteurs du secteur.
- L'évolution du rôle des ASUFOR vers un rôle de représentation des usagers,
- Le découpage du territoire en 8 grands périmètres et délégation de la gestion des SAEP de ces zones à des consortiums mixte (entreprises internationales + entreprises nationales).

Cependant, à ce jour, seuls deux contrats de « Délégation de Service Public » sont actifs. En ce qui concerne la Casamance (région de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor), le consortium international « AQUATECH/MUNIF GROUP » a été notifié de l'attribution du marché mais n'a reçu à ce jour ni proposition de contrat ni d'Ordre de Service.

Dans l'attente du démarrage du contrat de délégation de service, l'OFOR et le Ministère recommandent la mise en place d'une gestion transitoire des systèmes d'approvisionnement en eau potable. Le modèle de la gestion transitoire se caractérise par :

- L'instauration d'un COPIFOR (Comité de Pilotage du Forage) constitué de représentants de la collectivité locale (*3), des usagers (1/village desservi) et des catégories socio-professionnelles

usagers du service (*2). La sous-préfecture et la DRH sont des membres d'honneur. Les décisions sont prises à la majorité absolue. Il s'agit d'un modèle de gouvernance assez répandu au Sénégal. Il vise une gestion financière transparente et une gouvernance partagée entre Collectivité territoriale et usagers du service. Le mandat du COPIFOR est d'un an, renouvelable une fois.

- Le recrutement d'un gérant (devant être agréé par l'OFOR) et la signature d'un contrat de gérance tripartite entre le COPIFOR, le gérant et l'OFOR, d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Le contrat prendra fin automatiquement lors de la mise en place de la DSP.
- Le COPIFOR décide des actions à mener, contrôle la bonne exécution des directives par le gérant (avec un appui de l'OFOR en cas de besoin), et contrôle la situation financière présentée mensuellement par le gérant. Il est également chargé de constituer un fonds de renouvellement des équipements.
- La mise en place d'une tarification de l'eau au volume. La construction tarifaire est décidée d'un commun accord entre le gérant, le COPIFOR et l'OFOR sur la base d'un compte d'exploitation prévisionnel. A minima, un montant de 100 FCFA/m³ est versé dans le compte du COPIFOR pour les maintenances lourdes et le renouvellement des équipements (sans clé de réparation spécifique).
- Le gérant a une obligation de reporting régulier (incluant des indicateurs de performance de la qualité du service) envers le COPIFOR, la sous-préfecture, la DRH et l'OFOR.

Le projet travaillera en étroite collaboration avec l'OFOR et les autorités locales afin d'instaurer une gestion transitoire professionnelle et performance.

L'OFOR contribue d'ailleurs au projet en finançant la réalisation de 200 branchements privés subventionnés.

Consulter la fiche du projet [ICI](#)

Contact : Quentin Jacquemot gjacquemot@experts-solidaires.org

Coopération décentralisée entre la communauté d'agglomération du Contentin et l'arrondissement de Tenghory – Région de Casamance – Sénégal

Valorisation de l'expertise des collectivités territoriales françaises dans le cadre de la coopération décentralisée : EXPE-CT.

Le savoir-faire et l'expertise des élus et des services des collectivités territoriales françaises en matière de gouvernance locale est de plus en plus reconnue. Concernant l'eau et l'assainissement, ces compétences portent sur les aspects techniques, mais également sur l'organisation et la gestion des services. Par ailleurs, les collectivités territoriales souhaitent disposer d'une palette plus large d'instruments leur permettant de s'engager à l'international à des degrés variés d'implication et de contraintes, y compris sur des projets ponctuels. Dans ces conditions, le programme mis en place en 2011 sous les noms PACT 2 et PACT 3 évolue avec un nouveau nom EXPE-CT et un élargissement de ces objectifs :

- Promouvoir les compétences à l'international et les savoir-faire des collectivités territoriales françaises,
- Répondre aux demandes précises et urgentes de coopération de collectivités territoriales étrangères,
- Développer la coopération décentralisée dans les pays où les collectivités territoriales françaises sont peu présentes.

16 collectivités et associations d'élus ont reçu le label EXPE-C dont la Communauté d'agglomération du Cotentin par son engagement au Sénégal.

L'historique du partenariat Cotentin – Tenghory

En effet, depuis 2008 la ville de Cherbourg en Cotentin et depuis 2018 l'agglomération du Cotentin se sont engagées avec des nombreux partenaires (Agence de l'eau Seine Normandie, Ministère des affaires étrangères italiens, UE...) grâce à la loi Oudin Santini dans un programme de mise en place de l'eau potable dans l'arrondissement de Tenghory en Casamance Sénégal.

Les réalisations effectuées dans le cadre du partenariat

Avec l'appui de l'ONG ACCRA ce programme a permis de renforcer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans plusieurs villages de l'arrondissement et a permis d'intervenir avec une approche globale sur la question. Des renouvellements des réseaux d'eau potables et de nouvelles réalisations, des actions dans le cadre du Programme PAGIRE (Programme d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau), un appui à la gouvernance locale du secteur de l'eau ainsi qu'un important projet sur la qualité de l'eau ont pu être réalisés



Des élus et agents de l'agglomération du Cotentin étaient au Sénégal en février 2018 pour inaugurer un nouveau réseau d'eau, fruit de la coopération décentralisée

pendant treize ans dans le cadre de la coopération décentralisée et grâce à la mise à profit des compétences des entités françaises, italiennes et sénégalaises. Un projet majeur de création d'un laboratoire d'analyse de la qualité de l'eau a été réalisé en partenariat avec l'université de Ziguinchor et inauguré le 12 décembre 2013.

L'agglomération du Cotentin travaille actuellement sur un projet de création d'un nouveau laboratoire d'analyse de la qualité de l'eau en partenariat avec

l'Office des Forages Ruraux (OFOR) sur le secteur centre du Sénégal dont la recherche de financements est en cours.

Consulter la fiche du projet [ICI](#)

Contact : Flavien Le Goff, flavien.legoff@lecotentin.fr

Coopération décentralisée entre Tours Métropole et la localité de Koussanar – Tambacounda – Sénégal

Le sixième objectif des Objectifs de Développement Durable (ODD) vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici l'horizon 2030, en particulier pour les populations vulnérables. Dans les pays en voie de développement et notamment au Sénégal, les réalisations n'ont pas encore permis d'atteindre les objectifs fixés au niveau mondial malgré les efforts consentis par le gouvernement sénégalais.

L'historique de la coopération décentralisée non gouvernementale

Cependant, les actions menées dans le cadre de la coopération décentralisée et non gouvernementale permettent de renforcer les investissements et de converger les efforts pour la réduction des inégalités dans le monde. Ces actions sont d'autant plus encouragées par la loi Oudin-Santini de 2005 qui incite les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à œuvrer dans des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Les actions s'inscrivant dans ce cadre sont soutenues par :

- Les **Agences de l'eau** : l'aide financière est issue de la redistribution de 1% des redevances de la facture d'eau,
- L'**Agence Française de Développement** : l'AFD a la possibilité de compléter les subventions effectuées dans le cadre des projets,
- La **Région Centre Val de Loire**,
- Le **Ministère des Affaires étrangères** via leur Réseau Régional Multi-acteurs (CENTRAIDER).

Contextualisation du partenariat

Depuis 2017, Tours Métropole Val de Loire a repris les activités du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Saint-Cyr-sur-Loire, principalement centrées sur l'eau potable et l'assainissement. Les actions dans ce contexte sont multiples. Au Sénégal, les investissements sont principalement orientés vers le portage et la mise en œuvre d'un projet de coopération avec la Ville de Koussanar, située dans le département de Tambacounda. Le Paris-Dakar est à l'origine du rapprochement entre la ville africaine et Saint-Cyr-sur-Loire, avec l'appui du Comité des villes jumelées.

Les actions de la métropole répondent aux objectifs suivants :

- Permettre un **accès à une eau potable** et de manière durable ;
- Améliorer les **conditions d'hygiène** des populations ;
- **Favoriser le maraîchage** qui permet un maintien de la ruralité et éviter l'exode rural ;
- Cibler les **services publics essentiels** : écoles, centres de santé,...

De plus, ces actions améliorent sensiblement la vie des jeunes femmes, leur permettant un **meilleur accès à l'éducation**.

Divers acteurs interviennent en collaboration avec la métropole dans le cadre du projet en question. Il s'agit de :

- La Mairie ;
- Le Comité des Puits et Pompes de Koussanar ;
- La Ville de Saint Cyr sur Loire ;
- Le Comité des Villes Jumelées de Saint Cyr sur Loire ;
- Tours Métropole Val de Loire.

Les solutions préconisées en matière d'adduction d'eau potable dans la localité de Koussanar

Ainsi, trois villages ont été sélectionnés dans la localité de Koussanar pour l'adduction d'eau par le Comité des Puits et des Pompes selon les critères suivants :

- Proximité d'une école ou d'un centre de santé ;
- Eloignement des villages par rapport au réseau de l'OFOR (Office des Forages Ruraux).



Il s'agit donc des villages de : Sare Goubou, Kouthia Farindala Pheul et Sinthiou Paniate Dioulde. Les aménagements ont été réalisés en adéquation avec les besoins de chaque village ainsi que les problématiques identifiées.

Pour le village de Sare Goubou, les équipements existants ont été réhabilités et dotés d'une alimentation solaire. Dans les villages de Kouthia Farindala Pheul et Sinthiou Paniate Dioulde, des forages ont été réalisés et des pompes à motricité humaine installées.

Inauguration de l'installation de Sinthiou Paniate Dioulde par le maire du village

La protection physique de l'environnement des forages et des installations est un aspect intégré dans le projet.

Il est prévu de poursuivre cette coopération. Ainsi, des projets sont en cours d'élaboration et de décision pour les années 2021 et 2022.

Consulter la fiche du projet [ICI](#)

Contact : Pascal Petit p.petit@tours-metropole.fr

« Eau en Casamance » - alimentation en eau potable et accès à l'assainissement dans la commune de Dabo

L'accès à l'eau et à l'assainissement a été reconnu en 2010, comme droit humain par les Nations Unies. C'est l'un des dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) mis en place par l'ONU. Il vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, en particulier pour les populations vulnérables. Il appelle également à une gestion durable de cette ressource, et mentionne la réduction du nombre de personnes souffrant de la rareté de l'eau. Aujourd'hui dans le monde on compte encore 2,2 milliards de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et 4,2 milliards de personnes vivant sans accès à des toilettes.



Le seul point d'eau disponible dans la commune de Dabo.

C'est avec cet objectif en tête que HAMAP-Humanitaire accompagne ses partenaires locaux au Sénégal, de leur première formulation de besoins jusqu'à la réalisation de leur projet et sa pérennité. En effet, HAMAP-Humanitaire est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de solidarité internationale d'aide au développement, qui agit pour que toujours plus d'hommes, de femmes et d'enfants accèdent à l'eau potable et l'assainissement, à l'éducation, à la santé et à la sécurité. Elle revendique que toute personne soit considérée avec fraternité et que les droits

humains fondamentaux doivent être respectés, afin que la condition humaine retrouve son sens. Les actions d'HAMAP-Humanitaire s'axent autour de quatre secteurs d'activité : l'eau et l'assainissement, la santé, l'éducation et l'action contre les mines.

Au Sénégal, HAMAP-Humanitaire intervient dans la commune de Dabo au bénéfice de 5400 habitants. L'initiative du projet revient à l'association locale l'APIT Humanitaire (Action pour la Promotion des Initiatives Territoriales), qui nous a communiqué les besoins exprimés par la population et le conseil communal local. En effet, le réseau de distribution de la commune n'était pas fonctionnel depuis 7 ans et limité à une partie du territoire. L'unique point d'alimentation en eau potable de la commune était des plus traditionnels et non conforme aux normes (voir photo ci-dessous). De plus, il ne respectait pas la distance minimale conventionnelle avec les latrines et cela engendrait des risques de contamination par l'infiltration des eaux insalubres.

Pour répondre au mieux à la demande des populations, HAMAP-Humanitaire en partenariat avec les acteurs locaux a monté un projet composé de trois axes majeurs :

- La construction et la réhabilitation d'ouvrages d'accès à l'eau et à l'assainissement adaptés aux habitants ;
- La sensibilisation des bénéficiaires aux pratiques liées à l'utilisation de l'eau (gestion de l'eau, lavage des mains, environnement, paiement de l'eau) ;
- Le renforcement des capacités et la formation du comité de gestion afin que puisse être assurée la gestion et la maintenance des infrastructures.
- Le projet « Eau en Casamance » a commencé par une première phase d'étude permettant d'élaborer les points suivants :
- Mise à jour du diagnostic du réseau existant ;
- Le dimensionnement du réseau d'eau potable ;

- La description des infrastructures et superstructures du réseau ;
- L'élaboration du devis estimatif.

Pour le dimensionnement du réseau de distribution d'eau potable nous avons pris en compte l'accroissement démographique et l'augmentation de la demande en eau des populations et du cheptel à l'horizon 2041, permettant ainsi de couvrir les besoins de la commune de Dabo sur 20 ans. À terme, 7 400 personnes bénéficieront donc du réseau d'eau. À la suite de l'étude d'avant-projet détaillé, un plan du réseau d'eau potable a été proposé à la commune et à la direction générale de l'eau, pour amendement et validation.



La restitution de l'APD a été réalisée à la division régionale de l'hydraulique en présence des services techniques de Dabo et parties prenantes du projet

La rénovation et l'extension du réseau de distribution vont permettre à la population cible d'avoir accès à une eau potable au plus proche des habitations. Pour ce faire, les actions mises en œuvre sont les suivantes :

- Réhabilitation du château d'eau, du réseau et extension de ce dernier : la structure porteuse du château d'eau nécessite une réhabilitation. L'extension du réseau d'eau se fera sur approximativement 7 km.
- Bornes fontaines et branchements privés : le réseau allant être rénové et étendu, la commune bénéficiera d'un total de 10 bornes fontaines. Les cinq carrefours principaux et les établissements scolaires de la commune seront équipés de bornes fontaines afin que les populations les plus démunies aient un accès à une eau potable. Par ailleurs, 109 branchements privés seront réalisés permettant ainsi de créer une dynamique positive de connexion au réseau.
- Cinq établissements scolaires sélectionnés vont bénéficier de la construction de blocs sanitaires. Le nombre de blocs sanitaires par établissement a été déterminé selon la norme, 1 toilette pour 35 personnes. De plus, pour faciliter à l'accès à l'assainissement des ménages et créer une dynamique positive autour de l'hygiène, 109 latrines privées et lavoirs puisards seront mis en place.

Afin de réduire la prolifération des bactéries d'origine hydrique et ainsi promouvoir la généralisation des bonnes pratiques, des séances de sensibilisation ont été menées par les relais communautaires et animatrices de APIT Humanitaire avec l'ensemble des membres du comité de gestion de l'eau et du comité d'hygiène et de l'assainissement.

Enfin, le renforcement des comités de gestion et l'appui à la délégation du service public de gestion du réseau d'eau permettra une meilleure gestion des nouvelles installations et une pérennité des ouvrages d'assainissement et d'accès à l'eau. De plus, l'implication du conseil communal, du service de l'hydraulique et des bénéficiaires sont également un gage de pérennité du projet.

Consulter la fiche du projet [ICI](#)

Contact : Amina Dahane amina.dahane@hamap.org

LES ACTUALITES DU RESEAU SENEGAL DU PS-EAU

Nouvelle animatrice du Réseau :



L'animation du réseau pS-Eau au Sénégal a subi une période de latence avec le départ du précédent point focal du réseau Sénégal et surtout avec l'installation de la pandémie du Covid-19.

Les besoins étant présents en terme de mise en œuvre des activités, c'est ainsi qu'un recrutement a été effectué. Le déroulement du processus a permis de retenir Khadidiatou BA, ingénieure en eau et assainissement de formation. Son parcours est caractérisé d'expériences variées notamment un exercice dans les structures publiques, notamment l'ONAS, et privés comme les cabinets d'études (iDev-ic et EDE). Elle a également une certaine expérience dans le domaine de la coopération décentralisée où elle a participé à la réalisation d'une étude de

faisabilité dans le cadre du projet d'assainissement liant la commune de l'île de Gorée à la métropole du Grand Nancy.

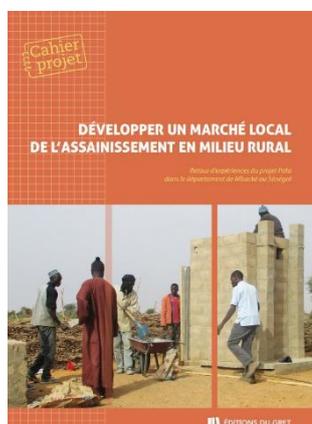
Ainsi, sa mission s'inscrit dans le cadre de l'animation du réseau Sénégal Programme Solidarité Eau. Ceci passe par une étroite collaboration avec le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement par le biais de la Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes. Cette dynamique devrait permettre de mener à bien les activités de coordination mais surtout d'assurer une continuité des actions menées par Dame Ndiaye, précédent point focal du réseau et actuel chargé des opérations au niveau de la CPCSP.

❖ Pour plus d'informations ou une demande sur votre projet :

- Au Sénégal : Mlle Khadidiatou BA : khadidiatou.ba@pseau.org Tel : +221 77 544 97 38
- En France : Mme Ana Sanchez : ana.sanchez@pseau.org – Tel : +33 671 94 30 05

DOCUMENTS A CONSULTER

[Cahier projet : Développer un marché local de l'assainissement en milieu rural.](#)



Le projet Pafa s'inscrit dans une phase « pilote » (2016-2019) de mise en œuvre de la stratégie nationale de l'assainissement rural, portant sur quatre communes du département de Mbacké. Conduit par Eau Vive et le Gret, le projet contribue à l'amélioration durable des pratiques d'hygiène et de l'accès à l'assainissement, en développant une offre de latrines améliorées via la mise en place de sanimarchés gérés par des opérateurs privés. Sur la base d'un retour d'expériences, ce document expose la méthodologie et les résultats des actions. Il restitue les éléments indispensables à la conduite de ce type de projet et soulève les questions à approfondir pour accompagner de façon pérenne les dynamiques locales et toucher les ménages les plus vulnérables.

Connaissances actualises de la dynamique du secteur de l'eau au Sénégal



En 2021, la POSCEAS a réalisé une étude pour améliorer les connaissances de la dynamique du secteur de l'eau au Sénégal. Celle-ci avait pour objectif de cartographier les interventions de la société civile dans le secteur. L'étude traite de plusieurs points allant de la présentation du cadre institutionnel et des acteurs à la formulation de recommandations devant renforcer les orientations sectorielles. Cependant, une attention particulière a été portée sur la gouvernance du secteur.

Lettre d'information numéro 2 ABSA Tambacounda «Assainissement de base et Eau potable pour la Santé Amélioré »



Soucieux de l'amélioration des conditions économiques et sanitaires des populations, les maires des communes de Koar, Kothiary, Goumbayel et Bala, regroupées au sein de l'intercommunalité KKGB, l'ARD de Tambacounda et le Gret ont été à l'initiative du projet ABSA. Le volet eau potable se place en complémentarité de grands projets, et s'intéresse aux petits et moyens villages, à travers le **remplacement de puits améliorés ou pompes à motricité humaine par des petits forages solaires** qui alimenteront des mini-réseaux équipés de bornes fontaines. En termes d'assainissement des eaux usées, le projet se concentre sur les établissements scolaires, les cases de santé, certains lieux publics (marchés, gares routières) ainsi que les ménages vulnérables.

Note Délégation et Régulation des services publics d'eau potable dans les petits centres



L'objet de cette note est donc, à partir de retours d'expérience concrets de divers pays africains, de donner des points de repère pour appuyer de manière efficace la mise en place d'une délégation du service public de l'eau dans les petits centres semi-urbains ou gros bourgs ruraux, en garantissant un service performant et de qualité pour les populations et des conditions satisfaisantes de transparence de gestion pour les états, les collectivités et leurs partenaires financiers.

Le réseau Sénégal du pS-Eau est soutenu par :

